

1 - TYPES D'ESCLAVES

Document à exploiter en classe

TYPES MALGACHES

Les Malgaches sont les premiers travailleurs venus à Bourbon : nous savons que qu'en 1654, Thaureau y amena six esclaves de Madagascar. Quatre ans plus tard, Louis Payen introduisit dix domestiques de la même origine qui se révoltèrent et s'enfuirent dans les bois. [...]

La traite se fit activement jusqu'à la fin du siècle dernier, sous la protection du gouvernement ; elle disparut par degré vers 1831. Elle avait doté l'île d'un grand nombre de travailleurs malgaches.

Le Malgache est un fort bon travailleur : il n'est pas aussi robuste que le Cafre, mais il l'est plus que l'Indien, et supporte plus aisément la période d'acclimatation. Leur service est plus doux, quoiqu'ils aient une propension marquée à l'entêtement. Ils se font bien à la domesticité, quand on les consacre jeunes à ce travail, et fournissent assez vite des ouvriers aux différents corps de métiers.

L'amour de l'indépendance est très enraciné chez les Malgaches : autrefois il les poussait aux épaisses forêts et aux pics les plus escarpés de l'île. Les Malgaches étaient de tous les esclaves les plus enclins au grand marronage ; souvent à peine débarqués, ils trouvaient le moyen de tromper l'œil du maître et fuyaient loin de l'habitation pour retrouver leur existence libre et sauvage.

Le type Malgache est le plus agréable qu'on rencontre dans la race noire. Les hommes et surtout les femmes, présentent des traits fins et même assez beaux.

Leur costume se rapproche beaucoup de celui des Cafres, c'est-à-dire qu'il est d'une simplicité primitive. Il se compose d'une pagne attachée aux reins et négligemment ramenée sur l'épaule.

ALBUM DE LA RÉUNION.



A. Roussin, del. et lith. d'ap. nature.

1882.

Ile de la Réunion.

TYPES MALGACHES.

1 - TYPES D'ESCLAVES

Document à exploiter en classe

TYPES CAFRES

Les Cafres introduits jadis à la Réunion étaient originaires de la côte orientale d'Afrique et appartenaient à différentes tribus, dont les principales sont celles des Macouas, et des Yambanes ; ces derniers sont reconnaissables aux verrues artificielles qui leur partagent verticalement le front et suivent l'arête du nez. Bien moins élégant, bien moins intelligent, disons-le, que l'Indien, l'immigrant d'Afrique lui est de beaucoup supérieur par la force physique, par la fidélité, par la soumission avec laquelle il se ploie à l'ordre et à la discipline. [...]

Le Cafre est docile ; il est moins sujet que ses compagnons de travail au vol et à la violence, ce qui le fait choisir de préférence comme garde-champêtre ou gardien, ainsi qu'on dit à Bourbon ; on le voit rarement sur les bancs de la Cour d'assises. De plus il s'attache vite à la colonie, s'y trouve beaucoup mieux que dans son propre pays, et ne songe jamais au rapatriement. Bientôt le Cafre songe à se créer un intérieur, une famille, et se marie ; beaucoup se font chrétiens et chez eux, le sentiment de la famille se développe au fur et à mesure qu'ils se civilisent. [...]

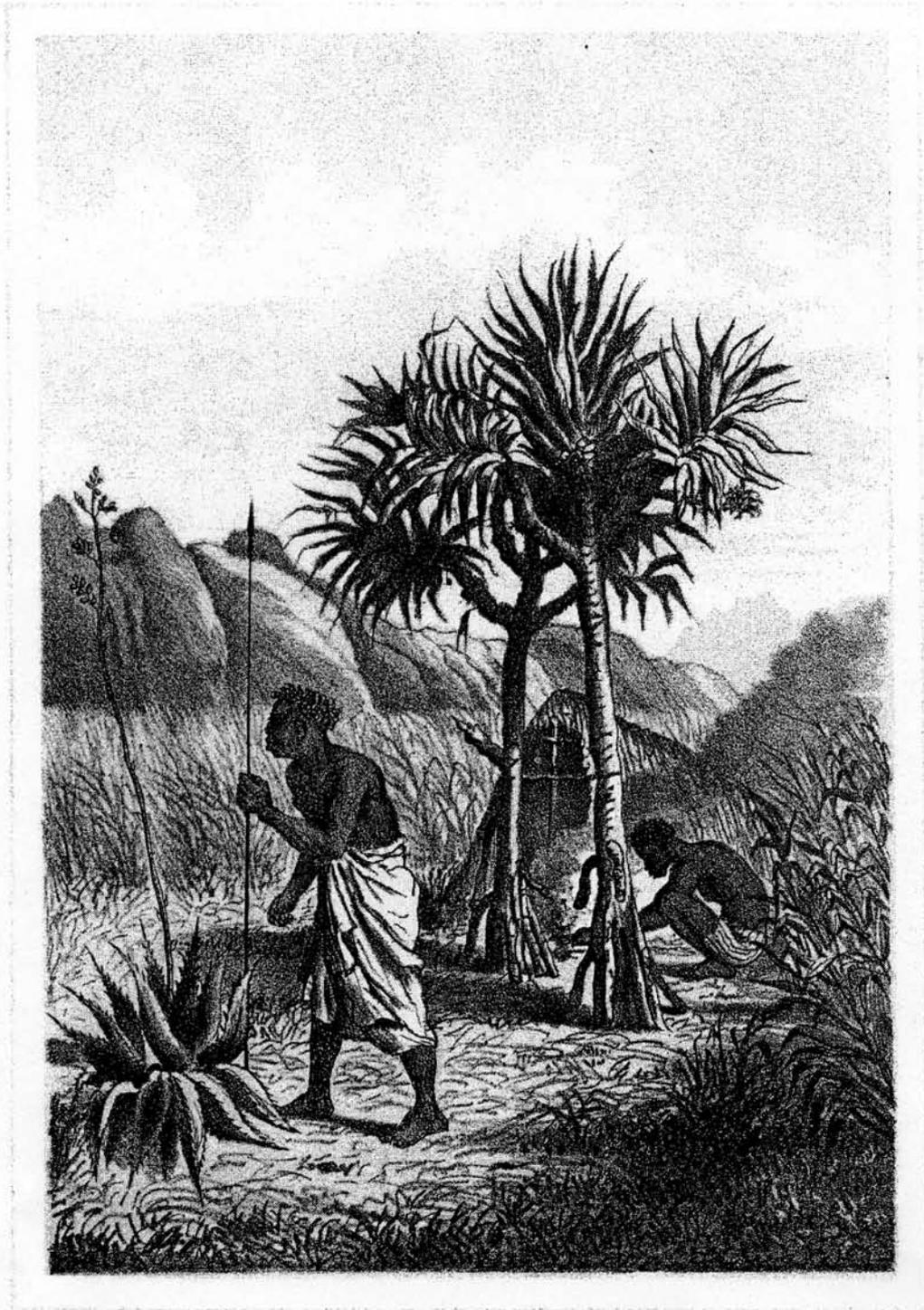
Il n'est pas plus coquet qu'alerte, ce brave Africain, ou du moins sa coquetterie est des plus originales : sa figure, d'un noir d'ébène, étale les dessins les plus horriblement bizarres, des cicatrices qui, pour n'avoir rien de glorieux, n'en sont pas moins d'un hideux effet ; le front est rayé, les joues tailladées, les lèvres et les oreilles horriblement tourmentées : un trou où passerait le doigt laisse apercevoir, entre le nez et la bouche, des dents limées en pointe, à rendre jalouse une bête de proie. [...]

Le costume de l'Africain n'est pas de nature, non plus, à relever les grâces naturelles qui manquent à son visage et à sa tournure. Il s'enroule dans une pagne étroitement serrée, reste tête-nue ou se coiffe d'un chapeau plus ou moins déformé, et n'a dans la disposition de ses haillons piteux, rien qui rappelle la recherche originale de l'Indien.

S'il est quelque peu créolisé, il s'affublera d'un pantalon ou d'une mauresque et d'une chemise blanche, mais de telle sorte que celle-ci lui retombe jusqu'au genou. [...]

1 - TYPES D'ESCLAVES
Document à exploiter en classe

ALBUM DE LA RÉUNION.



A. Roussin, lith.

1882.

Ile de la Réunion.

TYPES CAFRES.

Gardiens des champs de cannes.

(d'après M. le marquis de Trévisé).

1 - TYPES D'ESCLAVES

Document à exploiter en classe

TYPES INDIENS

Généralement de taille moyenne, le coolie indien paraît plus grêle que robuste. Les bras sont peu nourris, les jambes sont sèches, le mollet peu dessiné. Malgré ces apparences chétives, une fois qu'il est acclimaté, il devient un bon travailleur. Rusé, intelligent, sobre, actif, il a toutes les qualités voulues pour le travail de nos champs et de nos usines ; il se familiarise rapidement avec nos usages et les habitudes de nos maisons et en peu de temps devient un domestique propre, intelligent.*

Son teint varie du noir d'ébène au jaune safran, suivant les provinces dont il est originaire. Les coolies du centre, du Nord et de l'Est, ont la peau moins foncée que ceux des districts de la côte de Coromandel. Ces derniers, [...] sont les plus estimés des propriétaires, parce qu'ils sont doux, faciles à conduire, s'ils ne sont pas mal conseillés. [...]

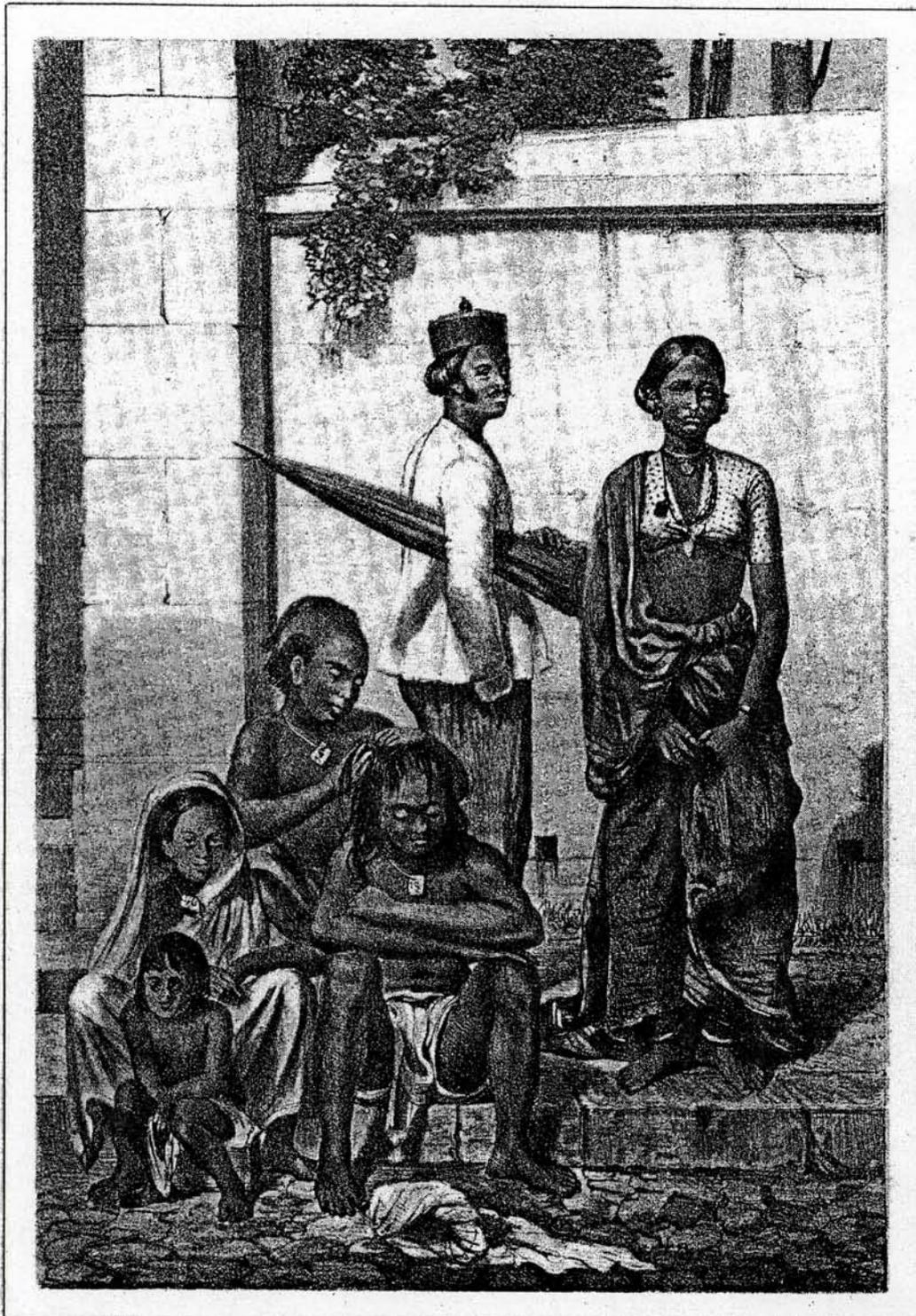
Il devient le plus souvent ivrogne, voleur, paresseux, dissipe dans les orgies, ou avec des femmes, le peu d'argent qu'il gagne ; joueur, il risque souvent des sommes, considérables pour lui, aux hasards de toutes sortes de combinaisons.

L'indien, avec des apparences physiques moins séduisantes que celles du Cafre, résiste mieux que celui-ci aux influences morbides du Pays ; son énergie vitale, sans être très grande, est cependant de beaucoup supérieure à celle de l'Africain ; la nostalgie est rare parmi eux, et le médecin appelé à le soigner lorsqu'il est malade, trouve une nature plus résistante qui lui facilite la tâche.

****Coolie : nom d'origine indienne qui désigne un salarié après l'abolition de l'esclavage.***

1 - TYPES D'ESCLAVES
Document à exploiter en classe

ALBUM DE LA RÉUNION.



Imp. A. Roussin.

1863.

Ile de la Réunion.

TYPES DES IMMIGRANTS INDIENS.

Nouveaux débarqués.

quelques temps de séjour.

2 - CONDITIONS DE VIE

Document à exploiter en classe

La case de l'esclave : un abri pour la nuit

La vie quotidienne est strictement règlementée sur toute l'habitation. Chaque matin, au son de la cloche, les esclaves quittent leurs cases et forment des bandes pour se rendre sur le lieu de leur travail. La discipline est quasi militaire et l'abbé Macquet utilise, pour la décrire, les termes d'escouades, de décuries et de décurions qui font penser aux soldats de la Rome Antique. Les enfants, que Charles Desbassayns appelle « petits Noirs », sont confiés à une Négrresse de cour qui, à la tête de « sa bande joyeuse », doit balayer tout autour de la Maison et veiller à la propreté des environs de l'usine. Quant aux nourrices, et sans doute aussi aux femmes enceintes, elles sont employées comme mandares, c'est-à-dire occupées à la confection de sacs d'emballage.

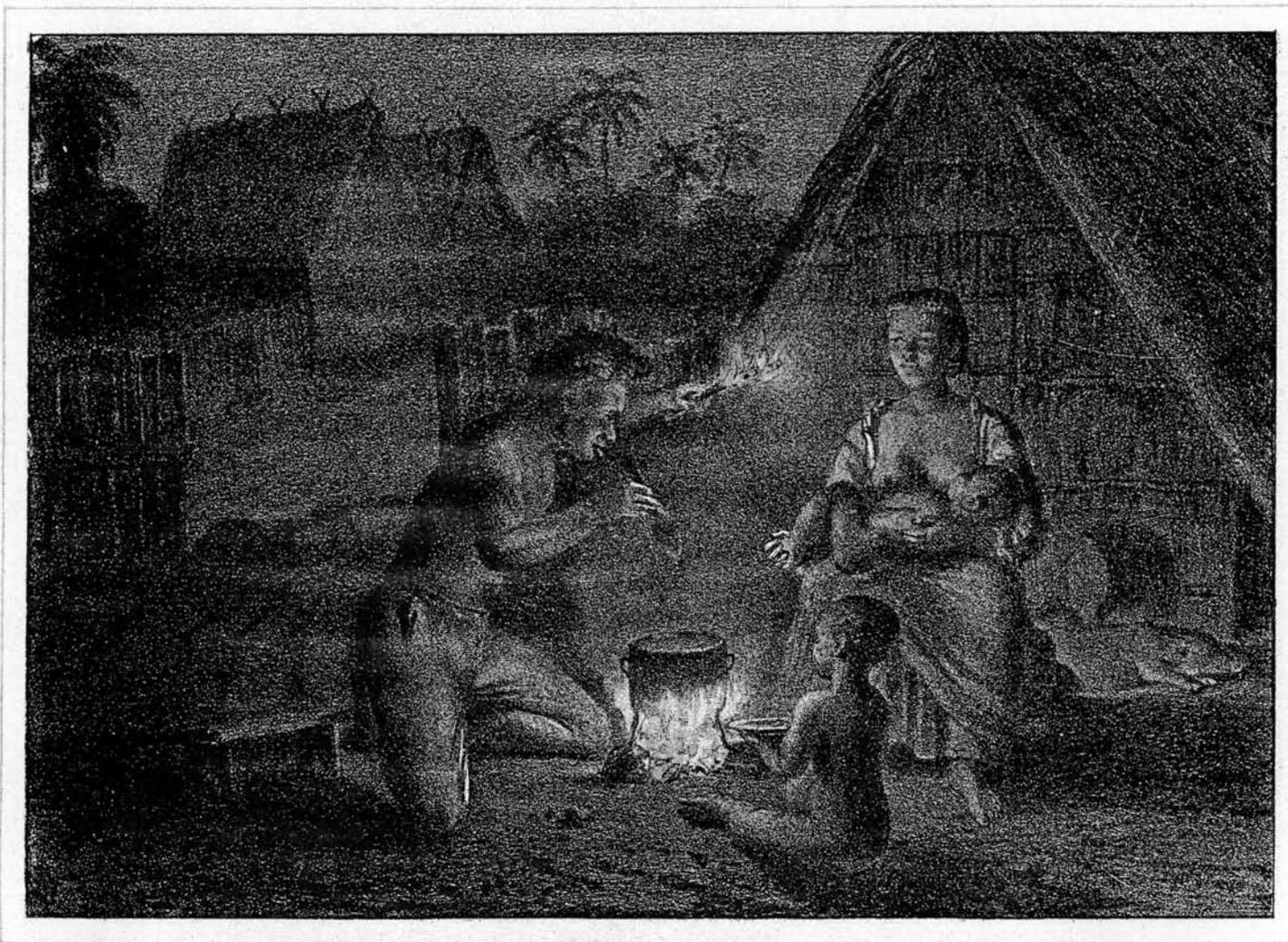
Après l'appel du matin, en dehors des deux gardiens chargés de sa surveillance, personne n'a plus le droit de pénétrer dans le camp. Même les charpentiers ou les maçons qui travaillent sur des chantiers proches attendront le retour des autres bandes pour regagner leurs cases, tout le monde ensemble, après que chaque gardien, surveillant ou commandeur aura fait le compte-rendu de sa journée au régisseur. Celui-ci était toujours un Blanc, généralement un membre, un proche ou un ami de la famille du propriétaire du domaine. En 1846, Charles Desbassayns fera assurer cette fonction par Edouard Henry Labauve d'Arifat, un parent de son épouse et originaire comme elle de l'Ile Maurice.

Les esclaves du domaine n'avaient que le dimanche après-midi pour se reposer. Toute la matinée, jusqu'à 13 heures, ils devaient effectuer les corvées qui consistaient à tout nettoyer, à l'usine principalement, mais aussi, sans doute, dans les ateliers, les magasins, le parc du matériel, ceux des animaux et tous les autres bâtiments d'exploitation. Pour Charles Desbassayns « cette journée de frotte et de nettoyage est du boni pour le service fait et à faire ». Cela contribuait aussi, selon lui, à entretenir chez eux l'intérêt, l'attachement et même la passion pour leur travail. Ce jour-là ils avaient la permission,

lorsque les pommes de terre étaient récoltées, d'aller récupérer pour eux celles qui avaient été oubliées, mais à condition de s'y rendre en bande et de laisser le terrain propre après leur passage. Ce qui apparaissait ainsi comme une faveur et rappelait l'ancienne pratique du glanage en France, pour le blé, était en réalité une façon de faire nettoyer les champs et de les préparer à êtreensemencés.

Les repas de tous les esclaves, petits et grands, se préparaient collectivement, le midi et le soir, dans une « cuisine à Noirs » mentionnée dans le testament de Madame Desbassayns et située dans la cour de la maison principale de l'habitation. Les rations des adultes étaient apportées sur leur lieu de travail et remises aux responsables des bandes mais le règlement préconisait que « le dimanche les Noirs les reçoivent en personne ». Ce jour-là, et sans doute aussi chaque soir de la semaine, la distribution devait se faire après le compte-rendu de la journée et la répartition des tâches pour le lendemain, comme cela se passait sur l'habitation de la Ravine à Marquet visitée par Billiard en 1817 : « La bande se précipite vers la case enfumée, où le vieux cuisinier fait cuire deux grandes marmites, des poids du Cap et du maïs ; chaque Noir se présente avec un débris dealebasse, un plat de bois, une moitié de coco de Praslin, ou seulement un lambeau de feuille de bananier, pour prendre part à la distribution ».

ALBUM DE LA RÉUNION.



Inv. A. Roussin.

Ile de la Réunion.

CASE DU NOIR.

2 - CONDITIONS DE VIE

Document à exploiter en classe

NOTE D'INTRODUCTION

Ce testament de Madame Desbassayns, daté de Saint-Gilles le 20 juin 1845, est le dernier qu'elle rédigea, à l'âge de quatre-vingt-dix-ans, peu avant sa mort survenue dans sa maison de Saint-Gilles le mercredi 4 février 1846 à six heures du soir. Elle avait déjà rédigé un testament de quatre pages, le 20 novembre 1807. Mais le dernier, beaucoup plus complet, présente, outre l'aspect anecdotique, l'intérêt de décrire minutieusement de quoi se composait l'une des principales, sinon la principale, des propriétés de l'île au milieu du XIXe siècle, trois ans avant l'abolition de l'esclavage.

La transcription qui en est donnée ci-après suit l'original conservé aux Archives départementales de la Réunion dans le Minutier des notaires (lequel n'a pas reçu encore une cotation définitive). Il est entré aux Archives en juin 1976, avec un dépôt effectué par Me BERAUD de minutes anciennes de l'étude de Saint-Paul. Cet exemplaire ayant été partiellement troué par des insectes, on a utilisé, pour combler les lacunes, la copie conservée aux Archives Nationales, Section-Outre-Mer, et dont les Archives de la Réunion possèdent un microfilm. Parfois, les deux copies présentent quelques variantes orthographiques : dans ce cas, c'est la leçon de l'exemplaire réunionnais qui a été systématiquement choisie, même quand elle est probablement fautive. Ces variantes ne présentent pas d'intérêt pour la compréhension ou l'utilisation du texte à des fins historiques, et il n'a pas été jugé utile de les indiquer en note. Par ailleurs, la pagination de la transcription ne suivant pas exactement celle de l'original qui comporte 36 feuillets, (donc 72 pages), les totaux de bas de page et les reports chiffrés de haut de page ont été supprimés car, soit ils se seraient retrouvés en milieu de page, alourdissant le texte, soit il eût fallu en calculer de nouveaux, ce qui n'eût rien ajouté à l'intérêt du texte lui-même.

Nous donnons, en illustration, la photographie de la première et de la dernière page du testament. Seule la signature « Montbrun Vue Desbassayns », au bas de la dernière page, est autographe, le reste du texte ayant été calligraphié par un copiste ; alors que les quatre pages du testament de 1807, conservé également aux Archives de la Réunion, sont entièrement de la main de Madame Desbassayns.

*Source : Musée historique de Villèle de Saint-Gilles-Les-Hauts - Ancienne Maison Desbassayns
- De Villèle In Archives de Bourbon - Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des îles Françaises de l'Océan Indien et bulletin d'information de la Direction Départementale des services d'archives de la Réunion - Troisième série n°3 - Archives départementales - Saint-Denis - Deuxième édition . pp : 103-109-110- Novembre 1979*

(...)

A la dite propriété de Saint-Gilles sont attachés :

1° deux cent quatre-vingt-quinze esclaves ci-après désignés par leurs noms, castes, âges et professions, avec indication de la prisée faite par les experts sus-nommés, savoir :

Dominique, créole, âgé de trente-trois ans, commandeur, et sa femme Augustine, créole, âgée de trente-deux ans, commandeur, avec leurs six enfants, Elise, créole, âgée de quatorze ans, Agathe, Lizette, Nancy, Dominique et Alfred, estimés ensemble quatorze mille cinq cents francs, 14 500

Baptiste, créole, âgé de quarante-quatre ans, commandeur, et sa femme Emilie, créole, âgée de trente-huit ans, domestique, avec leurs cinq enfants, Ferdinand, Jean-Baptiste, Cristophe, Delphine et Marie-Joseph, estimés ensemble douze mille cinq cents francs, 12 500

Georges, créole, âgé de vingt-trois ans, domestique, estimé deux mille cinq cents francs, 2500

Julien, créole, âgé de vingt ans, domestique, estimé trois mille francs, 3 000

Gustave, cuisinier, sa femme Félicie, domestique, et leurs trois enfants, Marie-Julie, Pierre Gustave et Marie Juliette, estimés ensemble huit mille cinq cent francs, 8500

Eugène, créole, âgé de vingt-huit ans, domestique, sa femme Agnès, couturière, âgée de vingt-cinq ans, et ses trois enfants, Egyptienne, Charles-Eugène et Pierre-Azone, estimés ensemble huit mille cinq cents francs, 8500

Agathe, créole, âgée de cinquante-six ans, commandeur, estimée mille francs, 1 000

Jules, créole, âgé de vingt ans, charretier, estimé deux mille francs, 2000

Françoise, créole, servante, âgée de cinquante-trois ans, estimée mille francs, 1 000

Charles-Fanchin, créole, orphelin, âgé de neuf ans, estimé mille francs, 1000

Polycarpe, créole, domestique, estimé deux mille cinq cent francs, 2 500

Evariste, créole, domestique, estimé deux mille francs, 2 000

Pierre, créole, forgeron-chaudronnier, et sa femme Ermeline, créole, couturière estimés ensemble six mille francs 6 000

Michel, créole, et sa femme Louison, créole, couturière, estimés ensemble cinq mille cinq cent francs 5 500

Constant, créole, forgeron, chef de troupe, et sa femme Marie-Louise, créole, laveuse et repasseuse, estimés ensemble quatre mille francs, 4 000

Mélanie, créole, couturière, et ses deux enfants Montjol et Marcelin, estimés ensemble trois mille francs, 3 000

Louis-Marie, gardien d'habitation, créole, âgé de cinquante ans, estimé mille franc, 1 000

Lolo, créole, âgé de cinquante ans, charpentier, et sa femme Magdeleine, créole mandare, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Théodule, créole, âgé de dix ans, estimé mille francs, 1 000

Marie-Louise, créole, gardienne d'hôpital, et ses deux petits enfans Généreuse et Marie Louise, estimés ensemble deux mille cinq cents francs, 2 500

Tranquilin, créole invalide, âgé de soixante-neuf ans, estimé deux cent cinquante francs, 250

Vénus, créole, négresse de cour, infirme, son enfant Marie-Chariette et les deux enfans de sa soeur, Marie-Aurélie, Anne-Zaire, estimés ensemble deux mille cinq cents francs, 2 500

Zéline, créole, servante, couturière, et son enfant Marie-Joséphine, estimés ensemble trois mille francs, 3 000

Marie-Barbe, créole, âgée de quarante-trois ans, domestique, estimée deux mille cinq cents francs, 2 500

Henriette, créole, couturière, et ses deux enfans Gérôme, âgé de treize ans, et Médar- Honoré, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Paulin, créole, charpentier, et sa femme Léocadie, domestique, invalide, et leurs quatre enfans Marie Gertrude, Pierre, St-Lys, Pierre-Paulin et Alfred, le tout estimé six mille 6 000

Philogène, créole, âgé de vingt-six ans, noir de pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs, 1 750

Sophie, créole, âgée de soixante-trois ans, domestique, estimée sept cent cinquante francs, 750

Théodore, créole, boulanger, et sa femme Clarice, couturière, avec leur enfant Séraphin, estimés ensemble six mille cinq cents francs, 6 500

Gabriel, créole, commandeur, et sa femme, sidonie, couturière, estimés ensemble six mille francs, 6 000

Célestin, enfant de Sidonie, créole, noir de pioche, infirme, estimé mille francs, 1 000

Scholastie, malgache, gardienne de poulailler et ses quatre enfans Eloïse, Pierre-Noël, Florentine et Pierre Alphonse, estimés ensemble cinq mille francs, 5 000

Constance, créole, négresse de pioche, et ses quatre enfans Faustin, Monique, Marie-Olivette et Marie-Pélagie, estimés ensemble cinq mille cinq cents francs, 5 500

Eléonore, malgache, pioche, estimée, mille francs, 1 000

Marie, créole, fille d'Eléonore, pioche, estimée deux mille francs, 2 000

Aimée, malgache, pioche, et son enfant nommé Cafre, estimés ensemble deux mille deux cent cinquante francs, 2 250

Aure, créole, âgée de soixante ans, commandeur, estimée douze cent cinquante francs, 1 250

Thérèse, créole, pioche, et son enfant Pierre-Bruno et Etienne, enfant d'Estelle, de mamelle, estimés ensemble deux mille francs, 2 000

Stanislas, créole, commandeur, et sa femme Mévacaire, malgache, pioche, avec leurs enfans au nombre de trois Nanette, Rigobert-Stanislas et Toussaint-Salasse, estimés ensemble six mille cinq cents francs, 6 500

Norbert, créole, pioche, âgé de vingt ans, faible, estimé quinze cents francs, 1 500

Joséphine, créole, pioche, estimée deux mille francs, 2 000

Odon, créole, âgé de cinquante-deux ans, chef-charpentier, et sa femme Lucile, créole, couturière, âgée de cinquante ans, estimés ensemble cinq mille francs, 5 000

Didier, créole, âgé de trente-un ans, pioche, et sa femme Flore, créole, âgée de quarante-cinq ans et leurs trois enfans Alexis, Marie-Rosé et Marie-Angélique, estimés ensemble sept mille cinq cents francs, 7 500

Drozin, créole, âgé de quarante-six ans, pioche, sa femme, Agathe, malgache, âgée de quarante-un ans, pioche, et leurs deux enfans Silvestre et Léandre, estimés cinq mille francs, 5 000

Dominique, malabare, créole, âgé de trente-huit ans, charpentier, sa femme Daride créole, âgée de trente-huit ans, pioche, leurs enfans Adèle, âgée de quatorze ans,

Marie-Jeanne, douze ans. Marie-Laurencine, dix ans, et Marie-Nathalie, dix ans, estimés neuf mille cinq cents francs, 9 500

Eloi, créole, âgé de trente-six ans, pioche, sa femme Euphrasie, créole, âgée de cinquante ans, blanchisseuse, estimés quatre mille francs, 4 000

Laurent, créole, âgé de quarante-neuf ans, charpentier, malade, sa femme Virginie, créole, âgée de trente-neuf ans, pioche, leurs cinq enfans, Claire, seize ans, Modeste, quatorze ans, Henri-la-Jeunesse, Pierre-Bénit et Jeanne-Victoire, estimés ensemble huit mille francs, 8 000

*Léonard, créole, âgé de vingt-huit ans, ouvrier-sucrier, sa femme Céline, âgée de vingt neuf ans, pioche, et leurs quatre enfans, Pauline, sept ans, Marie-Maguitte, Benoîte
-Candide et Léonard-Rémy, estimés ensemble sept mille cinq cent francs, 7 500*

Fanchin-boiteux, créole, âgé de trente-un ans, pioche, et sa femme Victorine, créole, pioche, âgée de trente-neuf ans, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Fanchin, créole, âgé de trente-six ans, maçon, et sa femme Juliette, créole, âgée de vingt-huit ans, estimés cinq mille francs, 5 000

Jacques-Philippe, pioche, créole, âgé de vingt-trois ans, et sa femme Félicité, créole, âgée de dix-sept ans, pioche, estimés trois mille cinq cents francs, 3 500

Montrose, créole, pioche, trente-deux ans, et sa femme Eugénie-Olive, estimés ensemble quatre mille francs, 4 000

Montchéry, créole, vingt-six ans, pioche, et sa femme Lucine, créole, vingt-un ans, estimés quatre mille sept cent cinquante francs, 4 750

Onésime, créole, vingt-cinq ans, pioche, et Thérézine, sa femme, créole, vingt-trois ans, pioche, estimés quatre mille cinq cent francs, 4 500

Noël, créole, cocher, quarante huit ans, sa femme Perpétue, domestique, quarante-deux ans, créole, estimés cinq mille cinq cent francs, 5 500

Olien, créole, âgé de vingt-cinq, charpentier, et sa femme Adélaïde, créole, âgée de vingt-deux ans, pioche, estimés cinq mille francs, 5 000

Pierre Louis, boiteux, créole, âgé de quarante-trois ans, pioche, et Julie Panon, sa femme, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimés deux mille cinq cent francs, 2 500

Paul, créole, trente-un ans, pioche, et sa femme, Sabine, créole, vingt-un ans, pioche, estimés quatre mille francs, 4 000

Pélagé, créole, vingt-six ans, pioche, et sa femme, Eline, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimés quatre mille cinq cent francs, 4 500

Bayonne, malgache, soixante ans, pioche, et Monique-Isabelle, sa femme, créole, trente-huit ans, pioche, et leur enfant Paul Jean-Marie, estimés trois mille francs, 3 000

Figaro, malgache, soixante ans, charpentier, et Marie-Hélène, sa femme, créole, quarante ans, pioche, avec leurs deux enfans Pierre Joseph Fleury et Pierre-Alzire, estimés cinq mille francs, 5 000

Philémon, créole, quinze ans, domestique, estimé dix-sept cent cinquante francs, 1 750

Dorphise, créole trente ans, pioche, et ses trois enfans Marie-Fanny, Pierre-Henri et Marie Véronique, estimés quatre mille francs, 4 000

Véronique, créole, soixante-onze ans, infirmière, estimée cinq cents francs, 500

Pompée, cafre, cinquante-sept ans, gardien, et Chonette, créole, soixante ans, infirme, estimés quinze cents francs, 1 500

Euphrasie, créole, soixante-un ans, domestique, estimée cinq cents francs, 500

Hilaire, créole, trente-deux ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Jean-François, créole, trente ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Ambroise, créole, trente-sept ans, palfrenier, estimé deux mille deux cent cinquante francs, 2 250

Emile, créole, vingt-cinq ans, domestique, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Albert, créole, vingt-cinq ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs, 2 500

Céleste, créole, vingt-sept ans, pioche, et ses deux enfans Pierre Philippe et Elphège, estimés trois mille francs, 3 000

Barbe, créole, quarante-quatre ans, gardienne, et ses trois enfans Zélia, Marie-Laurencine et Marcelin, estimés quatre mille francs, 4 000

Lagoar, créole, quarante-deux ans, et sa femme Catherine, créole, trente-deux ans, estimés quatre mille cinq cents francs, 4 500

Hippolyte, créole, vingt-deux ans, pioche, faible, estimé quinze cents francs, 1 500

Catiche, créole, trente-quatre ans, pioche, et ses deux enfans Pierre Denis, maladif,

<i>et Jean, estimés trois mille francs,</i>	<i>3 000</i>
<i>Zélie, créole, trente-six ans, pioche, et son enfant Augustine, estimés deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>César, cafre, trente-un ans, pioche, et sa femme Joséphine, cafrine, trente ans, pioche, avec leur enfant Thérèse, estimés quatre mille cinq cents francs,</i>	<i>4 000</i>
<i>Amand, créole, cinquante-deux ans, chef sucrier, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 000</i>
<i>Antoine, créole, quarante-trois ans, cuisinier, estimé trois mille francs,</i>	<i>3 000</i>
<i>Adolphe, créole, cinquante ans, charpentier, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Aubin, créole, vingt-trois ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	<i>2 000</i>
<i>Auguste, créole, trente ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Biaise, créole, quarante-quatre ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>César-breton, créole, cinquante-quatre ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Dosithé, créole, cinquante-cinq ans, charpentier, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Drozance, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Denis, créole, trente-six ans, lépreux, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Ernest, créole, dix-neuf ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Fanchin, créole, cinquante-un ans, lépreux, porté pour mémoire</i>	<i>mémoire</i>
<i>Félix-Mazaire, créole, trente-quatre ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 250</i>
<i>Fulgence, créole, infirme, trente-trois ans, pioche, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Henri, créole, vingt-sept ans, maçon, estimé trois mille francs,</i>	<i>3000</i>
<i>Henri-petit, créole, vingt-sept ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Jean-Pierre, invalide, créole, cinquante-deux ans, ouvrier, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Joson, créole, trente-sept ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>

<i>Julien, créole, quarante-un ans, domestique, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Marcelly, créole, vingt-six ans, pioche, estimé deux mille cinq-cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Nicolas, créole, vingt-sept ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Jean-Denis, créole, trent-sept ans, invalide, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Pierre-Silvestre, créole, vingt-sept ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Pacape, créole, quarante-huit ans, gardien, estimé sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Jean-Baptiste, créole, cinquante-sept ans, jardinier, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Désiré, créole, vingt-quatre ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	<i>2 000</i>
<i>Philoté, créole, quarante-quatre ans, commandeur, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Pierre-Antoine, créole, vingt ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Roger, dit Dauphin, créole, vingt-deux ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Simon, créole, trente-cinq ans, boiteux, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Séverin, créole, quarante-sept ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Soulange, créole, vingt-trois ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Saint-Ange, créole, vingt-trois ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Servais, créole, quarante-neuf ans, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Ursin, créole, quarante-trois ans, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Vital, créole, quarante-un ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Otrude, créole, soixante ans, gardienne, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Betzy, créole, cinquante-quatre ans, cuisinière, estimée mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Éline de Phanélie, créole, trente-un ans, pioche, estimée-deux mille francs</i>	<i>2 000</i>

<i>Lafoé, créole, cinquante-sept ans, sage-femme, estimée cinq cents francs,</i>	500
<i>Louise, créole, soixante ans, pioche, estimée mille francs,</i>	1 000
<i>Généreuse, créole, quarante ans, pioche, estimée dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Ursule, créole, quarante-huit ans, pioche, estimée quinze cents francs,</i>	1 500
<i>Constance, créole, trente-cinq ans, domestique, estimée dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Ravole, malgache, trente-huit ans, mandare, estimée douze cent cinquante francs,</i>	1 250
<i>Azor, cafre, cinquante-trois ans, gardien, estimé douze cent cinquante francs,</i>	1 250
<i>Adonis, cafre, trente-trois ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Augustin, maçon, cafre, trente-cinq ans, estimé trois mille francs,</i>	3 000
<i>Carbon, cafre, quarante-six ans, gardien, infirme, estimé trois cents francs,</i>	300
<i>Félix, cafre, trente ans, pioche, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Figaro, cafre, quarante-quatre ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Fidèle, cafre, trente-six ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	2 000
<i>Henri, cafre, cinquante-neuf ans, jardinier, invalide, estimé cinq cents francs,</i>	500
<i>Joseph, cafre, cinquante-un ans, pioche, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Janvier, cafre, quarante-huit ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	1 750
<i>Lépervanche, cafre, quarante-trois ans, pioche, invalide, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Léon, cafre, quarante-huit ans, gardien de boeufs, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Charles, maçon, cafre, vingt-neuf ans, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	2 500
<i>Dominique-Macondé, cafre, cinquante-neuf ans, gardien, estimé mille francs,</i>	1 000
<i>Ampangue, cafre, cinquante-cinq ans, gardien, estimé mille francs,</i>	1 000

<i>Hercule, cafre, quarante ans, maçon, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Lafleur, cafre, quarante-huit ans, pioche, estimé deux mille francs,</i>	<i>2 000</i>
<i>Onésime, cafre, cinquante-neuf ans, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Pamphile, charbonnier, cafre, âgé de cinquante-trois ans, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Renaud, cafre, quarante-trois ans, marron depuis mille huit cent trente-sept, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Sadoque, cafre, quarante-neuf ans, gardien, estimé sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Valentin, cafre, quarante-cinq ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Zéphir, cafre, cinquante-neuf ans, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Agnès, cafrine, trente-trois ans, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Aurélie cafrine, cinquante-neuf ans jardinière, estimée cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Rosalie, cafrine, cinquante-six ans, pioche, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Elie, créole, soixante-trois ans, pioche, invalide, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>
<i>Jean-Louis, créole, soixante-dix ans, invalide, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Jean-Jacques, créole, soixante-deux ans, pioche, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Malo-sourd, créole, soixante-dix ans, gardien, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Ozone, indien, soixante-sept ans, cuisinier, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Henriette, créole, soixante-sept ans, infirme, porté pour mémoire</i>	<i>mémoire</i>
<i>Marine, créole, soixante-sept ans, pioche, estimée cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Suzanne, créole, soixante-dix ans, poulalière, estimée cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Séverin, malgache, soixante-sept ans, gardien, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Nathalie, malgache, soixante-trois ans, gardienne d'animaux, estimée sept cent cinquante francs,</i>	<i>750</i>

<i>Barré, cafre, soixante-cinq ans, gardien, invalide, estimé cinq cents francs,</i>	<i>500</i>
<i>Blaise, cafre, soixante-quatre ans, infirme, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Lindor, cafre, soixante-trois ans, gardien, estimé trois cents francs,</i>	<i>300</i>
<i>Léveillé, cafre, soixante-un ans, gardien, invalide, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Candide, cafrine, soixante-deux ans, gardienne de jardin, estimée cinq cents francs</i>	<i>500</i>
<i>Alexandrine, cafrine, soixante-cinq ans, gardienne de jardin, estimée quatre cents francs,</i>	<i>400</i>
<i>Honorine, cafrine, soixante-quatre ans, gardienne de jardin, estimée quatre cents francs,</i>	<i>400</i>
<i>Minerve, cafrine, soixante-trois-ans, invalide, portée pour mémoire,</i>	<i>400</i>
<i>Charles, malgache, maçon, trente-deux ans, estimé deux mille cinq cents francs,</i>	<i>2 500</i>
<i>Désiré, malgache, quarante-cinq ans, pioche, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Marcien, malgache, quarante-huit ans, pioche, estimé dix-sept cent cinquante francs,</i>	<i>1 750</i>
<i>Jean-Baptiste, malgache, quarante-trois ans, maçon, estimé quinze cents francs,</i>	<i>1 500</i>
<i>Neptune, malgache, trente-cinq ans, pioche, estimé mille francs,</i>	<i>1 000</i>
<i>Valéry, malgache, quarante-six ans, pioche, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Parfait, malgache, quarante-sept ans, cuisinier, estimé douze cent cinquante francs,</i>	<i>1 250</i>
<i>Olivier, malgache, quarante-sept ans, infirme, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Geneviève, créole, cinquante-deux ans, infirme, porté pour mémoire,</i>	<i>mémoire</i>
<i>Paulin-Leroux, cafre, vingt-six ans, commandeur, marié à Modeste, négresse attachée à Bernica, estimé trois mille francs,</i>	<i>3 000</i>
<i>Vénus, cafrine, soixante-huit ans, infirme, estimée deux cent cinquante francs,</i>	<i>250</i>
<i>Total de l'estimation des noirs attachés à la propriété de Saint-Gilles, au nombre de deux cent quatre-vingt-quinze, la somme de quatre cent vingt-huit mille cent cinquante francs,</i>	<i>428 150</i>

2° Seize mulets, tant du Poitou que de Buesnosayres, avec charrettes et harnais,
estimés ensemble douze mille cinq cents francs, 12 500

3° -Trente-neuf boeufs de charroi, tant du pays que de Madagascar, avec leurs
charrettes, estimés ensemble sept mille cinq cents francs, 7 500

4° Et un troupeau de treize boeufs et de trente-six cabris, ici portés pour mémoire,
mémoire

Total de l'estimation des bêtes de trait et autres animaux, la somme de vingt mille
Francs, 20 000

Total de l'estimation de la propriété de Saint-Gilles, la somme de neuf cent
cinquante francs, 950 650

DISPOSITIONS GENERALES

II pourrait se faire que ma fille, madame la Comtesse de Villèle, qui figure sous la rubrique des avancements d'hoirie, comme ayant reçu, à ce titre, la somme de vingt-un mille six cent quatre-vingts francs, n'ait réellement reçu cette somme que moins quatre mille francs. C'est là un point que je charge mon fils Julien Augustin Paulin Gertrude Panon Desbassayns de vérifier avec monsieur le comte de Villèle, mon gendre et son beau-frère, voulant et entendant que ce qui aura été reconnu et arrêté entre eux oblige tous mes héritiers en conséquence s'ils décident, après mûr examen, qu'il existe en effet une erreur de quatre mille francs, au préjudice de ma dite fille, madame la contesse de Villèle, dans l'avancement d'hoirie dont elle est ci-devant chargée, je veux et entends qu'elle reçoive pareille somme de quatre mille francs sur les premiers deniers et les plus clairs et apparents des biens non compris dans le présent partage et qui se trouveront m'appartenir au jour de mon décès.

Ne voulant point que ceux de mes enfants et petits-enfants soumis aux rapports ci-dessus déterminés puissent être tenus de rien payer alors qu'ils n'auront rien reçu des deniers comptants de ma succession, j'entends que les sommes attribuées sur chacun d'eux, pour soute à leur part d'héritier ne soient exigibles, en faveur de ces derniers, qui après l'an et jour de l'ouverture de ma succession, et que jusqu'à cette époque, elles ne soient productibles d'aucun intérêt ; passé lequel délai, l'intérêt des dites sommes courra de plein droit.

Dans le but de maintenir l'égalité entre les parts que je viens de faire de mes biens, je veux et entends au cas où quelques uns des esclaves ci-dessus légués avec les propriétés de Saint-Gilles et de Bernica décéderaient avant l'ouverture de ma succession, qu'ils soient remplacés par d'autres de même valeur que celle à eux

donnée par l'estimation des experts ci-devant relatée ; lesquels remplaçants seront pris parmi les esclaves que je pourrais acheter à l'avenir ; à défaut de quoi, il sera prélevé sur ceux des biens non partagés ici et que je laisserai à mon décès, une somme égale à une valeur estimative des esclaves décédés, à la sus-dite époque.

Il en sera de même, pour les animaux spécialement affectés au charroi sur chacune des dites propriétés.

Les enfans qui naîtront des négresses attachés aux sus-dites propriétés, appartiendront aux abandonataires d'icelles par droit d'accession.

Si l'un ou plusieurs des bâtimens construits sur les immeubles compris au présent partage et l'une des usines existant sur les propriétés de Saint-Gilles ou de Bernica ou toutes deux venaient à être détruits, pareillement avant l'ouverture de ma succession, par le feu, le vent ou tel autre événement de force majeure que ce soit, sans que j'aie eu le temps de les faire réédifier ou de les remplacer par d'autres, il sera également prélevé sur ceux des dits biens non partagés ici et que je laisserai à mon décès, une somme égale à la valeur estimative des objets détruits ou bien à leur valeur proportionnelle pour les objets non individuellement estimés.

J'ai fait le partage qui précède de la manière qui m'a paru le plus juste et en tâchant de concilier certaines convenances ; j'exprime le voeu qu'il soit exécuté sans restriction et tel que je viens de l'établir.

Je connais assez bien mes enfans pour être persuadée qu'ils se conformeront à mes volontés ; mais néanmoins, dans le cas où, contre toute attente, il serait élevé par quelques uns déçus du sujet de ce partage, des contestations dans la vue d'y apporter un changement quelconque, je veux et entends que celui ou ceux qui contesterait soient privés de toute la portion de ma succession dont la loi me permet de disposer ; donnant et léguant expressément la portion disponible par préciput et hors part, le cas prévu arrivant, à celui ou ceux de mes enfans qui soutiendraient la succession de mon présent partage en son entier.

Je révoque tous testaments et codiciles que je puis avoir faits précédemment.

Fait à Saint-Gilles, commune de Saint-Paul, île Bourbon, le vingt juin mil huit cent quarante-cinq.

Signé : MONTBRUN VE DESBASSAYNS

*Ne Varietur
Le lieutenant de juge*

LAFFON

Enregistré à Saint-Paul le douze février 1846

№ 15 v° c 9 et № 16 r° c 1 à 9 et v° c 1ère

Reçu trois francs

V.Théry



3 - CONDITIONS DE TRAVAIL

Document à exploiter en classe

La répartition du travail sur la plantation

A la nuit tombante, les esclaves cessent leurs travaux ; ils se rassemblent tous sur l'argamasse ; le gérant (c'est le blanc qui a la surveillance de l'habitation) fait l'appel nominal.

«Maintenant, vous autres, écoutez, leur dit-il ; que les commandeurs viennent se placer autour de moi. Jean-Louis, demain matin de bonne heure tu te mettras à la tête de la petite bande (c'est celle des jeunes noirs de huit à quinze ans) ; vous irez dans la cotonnerie ramasser les cocons qui sont nouvellement ouverts. Comme nous avons beaucoup de bazar, Cupidon aidera la négresse bazarrière à porter ses paniers de légumes et de fruits. La grande bande se partagera en deux : une moitié ira casser le maïs qui nous reste à récolter dans les hauts ; l'autre moitié ira à la cueillette du café rouge ; les commandeurs veilleront bien à ce qu'on ménage les arbres, et à ce que les fruits ne soient cueillis qu'en parfaite maturité.

Vous autres vieilles et vous autres nourrices, vous continuerez à faire des sacs pour notre café, parce qu'après demain les noirs feront un voyage pour porter au quartier ce que nous en avons de préparé. Les noirs charpentiers se mettront à travailler à notre nouvel hôpital. Zéphyr, tu donneras vingt-cinq coups de fouet à notre voleur de café, et autant au marron que l'on vient de nous ramener : Vulcain le forgeron les mettra tous les deux à la chaîne ; ils ne feront autre chose que de moudre du maïs. Jupiter, tu iras avec la Fortune, Oscar et Narcisse, porter les deux cochons que nous avons vendus au boucher. Comme il commence à faire froid, vous rapporterez une balle de toile bleue qu'on partagera entre vous tous ; mais je préviens que je fais punir le premier qui vendra son rechange pour boire, ou qui donnera sa toile à des négresses. A présent vous n'avez qu'à vous en aller souper».

Tous ces ordres sont donnés soit en langue française soit en langue créole : un gérant exercé ne s'exprime que de cette dernière manière ; bien parler créole est un talent que les blancs n'ont pas tous l'avantage de posséder au même degré.

3 - CONDITIONS DE TRAVAIL

Document à exploiter en classe

Extrait des Notes des objets à observer comme moyens de control et de surveillance [de Charles Desbassayns (1840) ?]

(Transcription littérale)

- 1/ TRANQUILIN. *S'il ne reçoit pas des instructions précises il ne fera rien. Il peut être employé comme Commandeur ou Surveillant pour faire des travaux de la Cour Ainsi quand on a du mortier à faire il est bon pour cela et compter les bailles de chaux (e) et faire brasser. Il faut qu'il travail sous la varangue et y surveille l'ouvrage de Blaise (.....) et lorsqu'on épluche le Manioc il Surveille. Je ne crois pas du tout à sa fidélité Mais il n'est pas infidèle Canaille il ne voudroit pas se compromettre vis-à-vis le premier venu mais certes n'empêcheroit pas un Vol à moins qu'il n'en soit chargé. Ainsi pour la Surveillance du Manioc toujours les Portes de la Varangue fermées Agathe ou Augustine Responsable.
Tenant les Clef.-Comptant les bailles Mesurant le Manioc.
L'occupation Spéciale de TRANQUILIN est la réparation et la confection des harnois. Quand il n'en a plus à faire alors il fait des Cordes ou Choses tresser des Sangles en Cadets et faire
a
la main des Cordes rondes de Cadets battu.
TRANQUILIN quand Ma mere nest pas ici repond de l'ouvrage de MARCILLY et en rend compt. Il travail sous la varangue fermée.
Tous les Soirs TRANQUILIN vient rendre Compte à l'appel (de ce que lui et) BLAISE et les autres on fait.*
- BLAISE. *Soit au Soufflé de forge soit à faire des Cordes il faudroit lui apprendre a en faire de bonnes et des Paniers.Nous pourrons encore l'installer a battre la terre de Glaise et la faire secher (...) pour le sucre.Ouvrage qui doit etre fait avant la (roulaison) pour terrer nos Sucres il en faut un approvisionnement denviron 25 bariques.*
- GENTIL. *Point douvrage a la forge il travail avec les Macons ou les Charpentiers et aussito(t) qu'il n'y a pas douvrage a la forge la fermer Mieux vaut laisser accumuler l'ouvrage de quelques*

*jours que d'ouvrir la forge pour l'ouvrage d'une $\frac{1}{2}$ journée il y passera tout son temps c'est certain.
GENTIL rend compte tous les Soirs et a l'Appel.*

2/Ouvriers travaillant

a la Cour.

Ordre

Général de
Police

*Personne ne bouge du Chantier dans les heures de repas.
Ils sortent du Camp avec les Noirs de la bande et ne retournent plus au Camp. Les Chefs en répondent et si il y a désobéissance le Chef et le(Noir) en Prison. Le Soir ils balayent le Chantier et attendent la bande rentrée et défilent avec la bande .*

Conseil

Administration

*Regle générale pour Mr. NION pour prévenir tout oubli du détail
quelconque c'est obliger a Venir rendre Compte a l'appel avec Methode et comme si il s'agissait d'une chose importante autrement cela fuit de la Mémoire Qu'on oublie 2 fois ils spéculent dessus pour qu'ils ne croient pas qu'on a oublié si ils rendent pas Compte on laisse aller 2 jours on les punit et on leur fait voir qu'on savait l'oubli mais qu'on a voulu les punir ne leur disant rien car si c'est dans le jour qu'on leur rappelle leur oubli ils voyent bien qu'on avait oublié soi meme tandis que si c'est a l'heure ordinaire ou que le Matin on les appelle exprès ils voyent qu'on les avait en Mémoire. Il ne faut pas oublier que tous les Noirs et ceux d'ici spéculent plus particulièrement sur l'oubli et les règles qui tombent en Désuétude aussi sont ils prompts a obéir de bon gré afin de ne pas éveiller la Susceptibilité ou la Méfiance des Blancs qui ils le savent bien seront Obstinés si au début ils rencontrent de la résistance.*

Cuisinière.

Que tous les jours elle apporte son Mangé a goûter si on n'a pas été la le Midi quelle le fasse le Soir et demande si on a goûté le Midi et dise le nombre de Peintes obtenu a Diner.Moyen certain de ne pas perdre de vue cet objet.

(.)LOLE
ISIDORE

HONORINE

*Que tous les soirs ils Rendent leur Compte de(.....)
et qu'Agathe vous dise si les (paquets) étoient bon suffisamment
Gros et de quoi qu'Agathe vous dise pour le lendemain si elle a besoin de(poussière) de Songes ou autres Mangé des Cochons pour que vous puissiez ordonner a HONORINE son ouvrage.*

3/ VERONIQUE .
HOPITAL

REGLES

SURVEILLANCE

*En rendant Compte le Soir de l'état des Malades. Vous dise l'hôpital est resté fermé et les Malades ont fait tel ou tel ouvrage.
Hopital grand Moyen de Discipline et de facilité de Ménager DES
Noirs fatigués en laissant quelques jours a l'hôpital sans*

OCCUPATION

inconvéniént si lhospital est fermé Porte immense ouverte aux Abus si elle est ouverte et d'ou il résulte tous les Vols et de plus une affluence immodéré a lhospital. VERONIQUE dit Oui et Nexecute pas en la (tenant de court) elle fera ainsi Chaque fois quon passe Voir si la porte est fermée quand on arrive Subitement la première visite est a la porte de lhospital et voir si les Malades y sont surtout quand il y a des Créoles (...)pas très malades. De loin en loin après la remise de la Clef de lhospital aller y faire une ronde Voir si les Malades y sont sil en Manque Un Une seule fois que VERONIQUE soit obligée dy coucher.

Occuper des Malades a lhospital Moyen de forcer linfermière a les Surveiller de plus on a Moins de répugnance a laisser les Noirs fatigués Sy reposer. Ne pas négliger les bains (aux) Malades cela delasse cest un Moyen de Santé pour les Noirs sales et peu soigneux de leur corp facilite la transpiration et les fonctions Animales leau sert ensuite aux cochons dans lhiver et les faire essuyer de Suite et au lit.

Il faut chercher de loccupation aux Malades du Vacoua a fendre de la terre apiler pour (terrér) du sucre a ceruder dans ce dernier Cas cest Augustine qui en répond, de la laine a déchirer, des cordes a faire, de lhuile.

TROUPEAUX DE
pour

C'est une Partie bien essentielle de Notre Mobilier

BŒUF DE CHARRETTE
GARDIENS

le transport des denrées pour la récolte de Mais des Cannes et l'extraction des Bois des Pierres et du

ORDRE DE SURVEILLANCE
REGLES A SUIVRE .

transport des bois pour la chaux.

3 - CONDITIONS DE TRAVAIL

Document à exploiter en classe

Extrait du texte de l'Abbé Macquet - 1892

(...)

Après un toast chaleureux, nous dirigeons notre promenade vers une riche et belle colline artistiquement plantée d'arbres fruitiers ; c'est une avenue à ciel ouvert digne de la résidence de cette riche propriétaire ; une immense usine est assise au milieu d'une plaine, qui a pour bornes la vaste mer et des montagnes fort élevées. Trois cheminées vomissent une noire vapeur où sont établis les énormes cylindres qui broient la canne et en expriment la dernière goutte, de larges auges reçoivent la liqueur sucrée et la conduisent dans des chaudières en ébullition, où elle fermente.

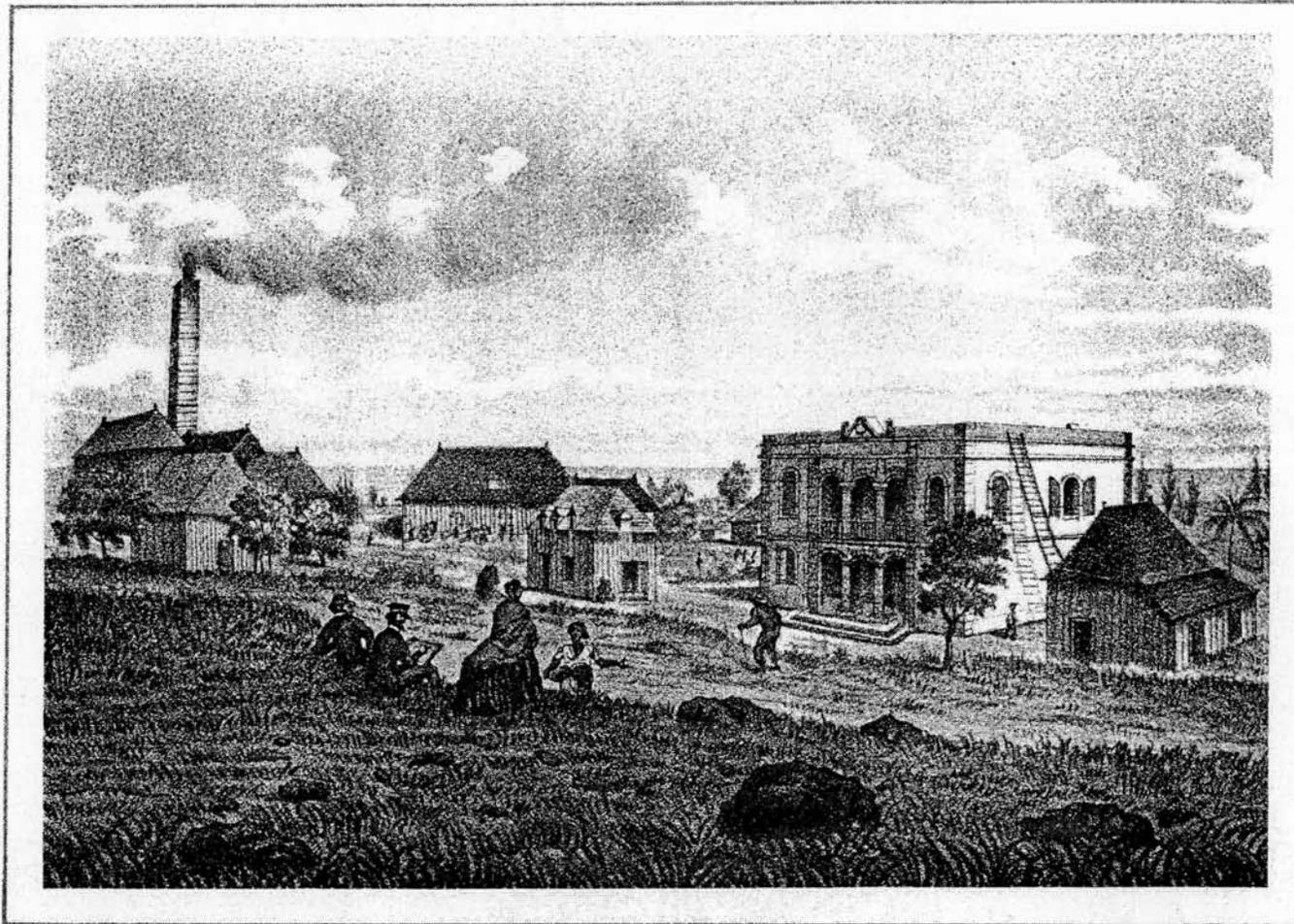
Quand elle commence à se cristalliser et à devenir à l'état de cassonnade, on l'extrait des chaudières, on l'étend sur de larges nattes, elle sèche ; alors on met le sucre en balles et on l'expédie au premier port. Le résidu des chaudières n'est point perdu, il a aussi son emploi, puisqu'il fournit le rhum et le taffia. Si j'étais ingénieur, je décrirais tous les différents engins par lesquels passe la canne avant de paraître aux vitrines de nos épiciers en blanches et cristallines pyramides. Que de travail, que de sueurs elles ont coûté à nos pauvres esclaves ! Nous plaignons le sort de nos moissonneurs courbés, la faux à la main, sous un soleil de 28 à 30 degrés, tandis que le Nègre travaille par une chaleur de 38 à 45 degrés ! non pendant un mois, mais toute l'année ! Les travaux de nos champs se font par des bêtes de somme, tandis que tout est fait ici par la main de l'homme.

Aussi, partout où je portais mes regards, j'apercevais des hommes travailler et arroser la terre de leurs sueurs. C'est que six cents esclaves attachés à l'exploitation d'une habitation forment une petite principauté. Un seul homme est l'âme de cette communauté, il s'appelle le régisseur ; il a son ministre de l'intérieur, qui est chargé du camp ; son ministre des travaux publics, qui veille à la plantation, à la culture de la canne et à la fabrication du sucre ; son ministre des finances, chargé des recettes et des dépenses : il conclut les marchés, fait les expéditions, présente son budget chaque année ; enfin son ministre des cultes : dans une habitation comme celle-ci, sa responsabilité est grande, car il a la garde des consciences et des bonnes mœurs. Au reste, comme je l'ai dit, cette habitation est une paroisse modèle. Le régisseur prend pour lui le ministère de la justice, c'est lui qui connaît les délits, les étudie, en apprécie la gravité et prononce en dernier ressort. Dans cette principauté, chacun a sa tâche à remplir : les uns la domesticité, les autres la forge et la mécanique ; ceux-ci la menuiserie et l'ébénisterie, ceux-là la maçonnerie et la charpenterie ; ici la boucherie, la charcuterie ; là la basse-cour et l'élevage, le plantage de la canne ; là le remontage, la coupe et la vendange ; ici la manutention et les charrois, les chaudières et la vapeur, la sécherie et la mise en sacs.

Les fonctions ainsi assignées, au premier coup de cloche chaque décurion, à la tête de sa décurie, sort du camp et se rend à son poste. Le camp est une vraie cité ouvrière, traversée dans tous les sens par des rues différentes ; toutes les cases ont la façade sur la rue, afin que la surveillance y soit plus facile : chaque famille y

forme un groupe concentré ; il n'y a pas de case sans basse-cour ; je connais même un Noir qui, avec ses volailles et sa porcherie, s'est amassé un pécule pour son rachat. Est-il vrai que les Noirs soient voleurs, ivrognes, paresseux ? Je distingue les Noirs des villes et les Noirs d'habitation. Les premiers n'ont point gagné au contact des Blancs et des matelots ; ils leur ont vite emprunté leurs vices, et, comme ils sont d'une nature plus ardente et moins cultivée, ils les ont bientôt dépassés en désordres ; mais ils forment le petit nombre. Les Noirs d'habitation, même ceux qui n'ont jamais entendu le prêtre, qui sont encore, pour ainsi dire, à l'état de nature, ceux-là sont moins vicieux et moins débauchés que les ouvriers de nos manufactures. Le rotin suffit pour arrêter leurs passions ; aussi les vols sont rares dans les camps de Noirs ; la paresse n'est pas à son aise sous la verge du décurion ; s'ils s'enivrent, c'est lorsqu'ils vont à la ville, je parle des Nègres païens, car les chrétiens s'inspirent des grands principes de notre religion ; évidemment les instincts de la nature les portent au mal, comme partout, mais il y a chez eux des vertus et même des vertus héroïques. Dans l'habitation que nous venons de visiter, vous rencontrerez, chaque jour, quelques traits édifiants ; la famille chrétienne y est dans toute sa ferveur. Quel consolant spectacle offrirait la colonie si tous les colons comprenaient ainsi leurs devoirs et faisaient évangéliser leurs esclaves ; cette petite île serait une nouvelle Pathmos, une oasis chrétienne ; ici l'on ne redouterait pas l'émancipation. Mais hélas ! les préjugés et l'intérêt faussent la conscience et la raison. Aussi, la famille Des Bassins (sic) est-elle presque jusqu'à présent la seule à comprendre ses devoirs en donnant un noble exemple au pays.

ALBUM DE LA RÉUNION



A Roussin, del. et lith.

1883

Ile de la Réunion.

HABITATION DESBASSAYNS,
Hauts de St-Gilles.

4 - REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES CLASSEES PAR THEMES

Document à exploiter en classe

<u>Généralités</u>		
SALA - MOLINS Louis	Le code noir ou le calvaire de Canaan	Paris, PUF. 1998 (pratiques théoriques)
GARLAN Yvon	L'esclavage dans le monde grec	Paris, Les Belles lettres, 1984
FINLEY MOSES I .	Esclavage antique et idéologie moderne	Paris, éd. de minuit, 1981 (sens commun)
MEILLASSOUE Claude	Anthropologie de l'esclavage - Ventre de fer et d'argent	Paris, PUF, 1986 (pratique théorique)
PAYET Jean -Valentin	Histoire de l'esclavage à l'Ile Bourbon	Paris, l'Harmattan, 1990
DESPORT Jean-Marie	De la servitude à la liberté, Bourbon des origines à 1848	La Réunion, Océan Editions, 1989
BOYER Jérôme	Le passé réunionnais : un passé français	Paris, Pensée universelle, 1978
C.N.H	Histoire de l'agriculture à La Réunion	La Réunion, les Cahiers de Notre Histoire N°33, mai 1992
WALLON H.	Histoire de l'esclavage dans l'antiquité (Introduction : l'esclavage dans les colonies en 1847) Le Mémorial de La Réunion tome 2 Dictionnaire illustré de La Réunion	Paris, R. Laffont, 1988 (bouquins) Ed. Australes Ed. D.C.F, 1991 (6 volumes)

<u>Economie et esclavage</u>		
SCHNAKENBOURG CH.	Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe, XIX et XX ème siècle, tome 1: La crise du système esclavagiste 1835-1837	Paris, l'Harmattan, 1980
FUMA Sudel	Une colonie île à sucre - économie de La Réunion au XIX ème siècle	La Réunion, Océan éditions, 1989
FUMA Sudel	L'esclavagisme à La Réunion	Paris, l'Harmattan, 1992
CHANE-KUNE Sonia	Aux origines de l'identité réunionnaise	Paris, l'Harmattan, 1993
BLERALD A.Philippe	Economies et sociétés de plantations à La Réunion	La Réunion, PUR, 1989
WANQUET Claude	Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII è à nos jours	Paris, Karthala, 1986

LA CONDITION DES ESCLAVES

PAYET Jean Valentin	Histoire de l'esclavage à l'Ile Bourbon	Paris, l'Harmattan, 1990
EVE Prosper	Ile à peur - La peur redoutée ou récupérée	La Réunion, Océan Editions, 1992
GAUTHIER Arlette	Les soeurs de la solitude - La condition féminine dans l'esclavage aux Antilles françaises du XVIII et XIX è.	Paris, Ed. Caribéennes, 1985
TARDO-DINON Franz (Dr)	Le collier de la servitude - La condition sanitaire des esclaves aux Antilles françaises du XVIII et XIX è.	Paris, Ed. Caribéennes, 1985
DESPORT Jean-Marie	De la servitude à la liberté, Bourbon des origines à 1848 (p 49 à 109)	La Réunion, Océan Editions, 1992
LACPATIA Firmin	Ces chaînes dans la nuit : rapport du procureur Massot en 1847	
FUMA Sudel	Un racisme ordinaire. La société coloniale réunionnaise au XIXè	Septembre, 1984
FUMA Sudel	L'esclavagisme à La Réunion	Paris, l'Harmattan, 1992
SCHOELCHER Victor	Des colonies françaises : abolition immédiate de l'esclavage 1848	Paris, Paguerre, 1976
CHANE-KUNE Sonia	Aux origines de l'identité réunionnaise Mouvements des idées de l'Océan Indien Occidental	Paris, l'Harmattan, 1993 Les actes de table ronde de Saint-Denis, 25-28 juin 1982 La Réunion 1985
WANQUET Claude	Economies et sociétés de plantations à La Réunion	La Réunion, PUR, 1989
TARDIEU Jean-Pierre	Le destin des Noirs aux Indes de Castille	Paris, l'Harmattan, 1984
GISLER Antoine	L'esclavage aux Antilles françaises XVII et XIX è siècle	Paris, Karthala, 1988
MAESTRI Mario	L'esclavage au Brésil	Paris, Karthala, 1991
	Deux siècles d'esclavage en Guyane française 1652-1848	Centre Guyanais d'Etudes et de Recherches Paris, l'Harmattan, 1986

VERS L'ABOLITION

PAYET Jean Valentin	Histoire de l'esclavage à l'Ile Bourbon	Paris, l'Harmattan, 1990
FUMA Sudel	Esclaves - citoyens : le destin de 62 000 Réunionnais Testament de Mme Desbassayns	La Réunion, 1982 La Réunion, Musée de Villèle, 1979
WANQUET Claude	Histoire d'une révolution : La Réunion (3 vol.)	Edition J. Lafitte, Paris 1981
WANQUET Claude	Les 1ers députés de La Réunion à l'Assemblée Nationale 3è partie, chapitre 1	Karthala, Paris, 1992
MARTIN Jean	L'Empire renaissant 1789-1871 (pages 88/91 et 164/166)	Editions de Noël, Paris 1987
BENOT Yves	La Révolution Française et la fin des colonies	Editions de la découverte, Paris 1987
THIBAU Jacques	Le temps de St Domingue, l'esclavage et la Révolution Française Esclavage, colonisation, Libération Nationale de 1789 à nos jours	J.C Lattès, Paris, 1989 Editions l'Harmattan, Paris 1990
PLACOLY Vincent	Frères volcans - Chronique de l'abolition de l'esclavage	La Brèche 1983
JAMES C.L.R	Les jacobins noirs - T. LOUVERTURE - La Révolution de St Domingue	Editions Caribéennes, Paris 1983

LES ENGAGES

LACPATIA Firmin	les Indiens de La Réunion (2 tomes)	Nouvelle Imprimerie Dyonisienne
MARIMOUTOU M.	Les engagés du sucre Immigrants Indiens, engagement et habitations sucrières La Réunion 1860 - 1882	Editions du Tramail Université Populaire
FUMA Sudel	L'esclavagisme à La Réunion	Paris, l'Harmattan, 1992
CHANE-KUNE Sonia	Aux origines de l'identité réunionnaise	Paris, l'Harmattan, 1993

LA TRAITE DES NOIRS

DEVEAU J. Michel	La traite rochelaise	Karthala, Paris, 1990
WISMES Armel de	Nantes et le temps des négriers	Paris, France Empire, 1990
CRETE Liliane	La traite des nègres sous l'ancien régime	Paris, Librairie académique Perrin, 1989
CORBRIERE Edouard J. et J.L VISSIERE	Le négrier La traite des Noirs au Siècle des Lumières (témoignages de négriers)	Paris, Editions Klincksiete, 1990 Paris, Editions A.M Métaylié, 1982
DESPORT Jean-Marie	De la servitude à la liberté, Bourbon des origines à 1848 (p 49 à 109)	La Réunion, Océan Editions, 1989
RENAUD F. et DAGET S.	Les traites négrières en Afrique	Paris, Editions Karthala, 1990
TARDIEU Jean-Pierre	Le destin des Noirs aux Indes de Castille Deux siècles de l'esclavage en Guyane français, 1652-1848	Paris, l'Harmattan, 1984 (Racines du présent) Centre guyanais d'Etudes et de Recherches, Paris, l'Harmattan
MAESTRI Mario	L'esclavage au Brésil	Paris, Karthala, 1991
FILLIOT J.M.	La traite des esclaves dans les Mascareignes au XVIII è s.	Paris, ORSTOM, 1974
CANOT Théodor	Confessions d'un négrier, les aventures du Capitaine Poudre à canon, trafiquant en or et en esclaves 1820 - 1840	Paris, Payot, 1993 (petite bibliothèque Payot)
OUEYE Mbaye	L'Afrique et l'esclavage, une étude sur la traite négrière De la traite à l'esclavage, tome 1 (V - XVII è s.) et tome 2 (XVIII è s.)	Paris, Editions Martinsart, 1993 Actes du Colloque internationale sur la traite des Noirs, Nantes 1985, Paris, l'Harmattan, 1988
DAGET Serge	La traite des Noirs - Bastilles négrières et vellétés abolitionnistes	Ouest France, 1990
COMTE Arthur	L'épopée coloniale de la France ((page 226-229) les traqueurs négriers)	Paris, Plon 1992
RENAUD François	La traite des Noirs au proche Orient médiéval, VII - XIV è s.	Paris, Librairie orientaliste, P. Geuthner, 1989
FRANFLIN J.H.	De l'esclavage à la liberté - Histoire des afro-américains	Paris, Ed. Caribéennes, 1984

ROMANS

HOUAT L.T.	Les marrons	ED CRJ, 1989
AMADO Jorge	Le bateau négrier	Paris, Editions Messidor, 1988
SAM LONG J François	Madame Desbassayns	La Réunion, Editions Jacaranda, 1985
PAYET J.B	Récits et traditions de La Réunion	L'Harmattan, 1988 (légende des mondes)
ADAM SHAFI	Les girofliers de Zanzibar	Paris, Karthala, 1986
GARNERAY Louis	Les négriers de Zanzibar	Paris, Phébus, 1985
VAXELAIRE	Chasseur de Noirs	Paris, Gallimard, 1988 (Folio Junior)
DE GOUGES Olympe	L'esclavage des Noirs	Paris, Côté femmes, 1989

BIOGRAPHIES ET AUTO - BIOGRAPHIES

DOUGLAS F.	Mémoires d'un esclave américain	Paris, F. Maspero, 1982 (Actes et mémoires du peuple)
SCHOELCHER Victor	Vie de Toussaint Louverture	Paris, Karthala, 1988
DENIZET J.	Sarda Garriga, l'homme qui avait foi en l'homme	Editions C.N.H, 1990
BARNET Miguel	Esclave à Cuba - Biographie d'un «Cimarron», du colonialisme à l'indépendance La véridique histoire par lui-même d'Olaudah Equiano	Paris, Gallimard, 1967 Paris, Editions Caribéennes, 1983